

Conseil Municipal du 20 décembre 2018 Espace Culturel Capellia - 18h00

COMPTE RENDU SOMMAIRE

- **PREND ACTE** des décisions prises par Monsieur le Maire au titre des compétences qui lui sont déléguées par le Conseil Municipal (*articles L 2122-22 et L 2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales*)
- **VALIDE LA CONVENTION DE GROUPEMENT DE COMMANDES DES COMMUNES DE BOUAYE, BOUGUENAI, COUËRON, LA CHAPELLE-SUR-ERDRE, LE PELLERIN, LES SORINIÈRES, MAUVES-SUR-LOIRE, NANTES, ORVAULT, SAINT-SÉBASTIEN-SUR-LOIRE ET VERTOU POUR DES PRESTATIONS DE CONSEILS EN ARCHITECTURE**
- **DÉCIDE DE SOLLICITER TOUTES LES AIDES FINANCIÈRES DANS LE CADRE DE LA RÉALISATION D'UN RÉSEAU DE CHALEUR TECHNIQUE SUR LE SITE DE MAZAIRE**
- **APPROUVE LE PARTENARIAT FINANCIER ENTRE LA VILLE ET NANTES MÉTROPOLE DANS LE CADRE DE LA DÉMARCHE TERRITORIALE DE RÉSORPTION DES CAMPEMENTS ILLICITES ET INTÉGRATION DES MIGRANTS D'EUROPE DE L'EST**
- **ADOPTE LE RÈGLEMENT DES SERVICES MUNICIPAUX DESTINÉS AUX ENFANTS DE 3-11 ANS**
- **VALIDE LE RENOUELEMENT DU CONTRAT ENFANCE JEUNESSE 2018-2021 ENTRE LA CAF ET LA VILLE**
- **APPROUVE LES TERMES DE LA CONVENTION D'OBJECTIFS ET DE MOYENS AVEC L'ASSOCIATION « L'ATELIER DE L'ERDRE » - RENOUELEMENT POUR 3 ANS**
- **APPROUVE LES TERMES DE LA CONVENTION D'OBJECTIFS ET DE MOYENS AVEC L'ASSOCIATION « K DANSE PLUS » - RENOUELEMENT POUR 3 ANS**
- **APPROUVE LES TERMES DE LA CONVENTION D'OBJECTIFS ET DE MOYENS AVEC L'AMEG - RENOUELEMENT POUR 3 ANS**
- **ADOPTE LE RÈGLEMENT INTÉRIEUR DE LA BIBLIOTHÈQUE MUNICIPALE NELSON MANDELA**
- **APPROUVE LE VERSEMENT DE LA SUBVENTION ANNUELLE À L'ASSOCIATION « L'ANCRE » POUR L'ÉCOLE DE VOILE SCOLAIRE**
- **DÉCIDE LA PARTICIPATION À VERSER À L'ASSOCIATION « L'ANCRE » POUR L'ACHAT DE BATEAUX**
- **APPROUVE LES TERMES DE LA CONVENTION DE MISE À DISPOSITION DU SERVICE POUR L'ANIMATION SPORTIVE SCOLAIRE AVEC LES COMMUNES DE GRANDCHAMP-DES-FONTAINES, SUCÉ-SUR-ERDRE ET TREILLIÈRES**

- **DÉCIDE** LA PROLONGATION DE 3 ANNÉES DE L'AIDE À L'EMPLOI POUR L'ASSOCIATION « ROLLER SKATING DE L'ERDRE »
- **DÉCIDE** LA RÉPARTITION DES SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS SPORTIVES POUR LE BUDGET PRIMITIF 2019
- **DÉCIDE** LE VERSEMENT DE SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS AYANT ENREGISTRÉ DES COUPONS LORS DES INSCRIPTIONS DANS LE CADRE DE L'AIDE À L'ACCÈS AUX LOISIRS DES JEUNES
- **APPROUVE** LES MODALITÉS DE DÉROGATION AU REPOS DOMINICAL POUR 2019
- **ADOpte** LE BUDGET PRINCIPAL VILLE POUR 2019
- **ADOpte** LE BUDGET ANNEXE CAPELLIA POUR 2019
- **FIXE** LES TAUX DE FISCALITÉ DIRECTE LOCALE POUR 2019
- **APPROUVE** LES CONCOURS ET CONTINGENTS À VERSER EN 2019
- **INDIVIDUALISE** LES SUBVENTIONS À VERSER AUX ASSOCIATIONS EN 2019
- **DÉCIDE** LE VERSEMENT DE LA SUBVENTION D'ÉQUILIBRE AU BUDGET ANNEXE DE CAPELLIA EN 2019
- **DÉCIDE** LE VERSEMENT DE LA SUBVENTION D'ÉQUILIBRE AU CCAS EN 2019
- **DEMANDE** UNE SUBVENTION AUPRÈS DE L'ÉTAT AU TITRE DE LA DOTATION D'ÉQUIPEMENT DES TERRITOIRES RURAUX (DETR) 2019 POUR LES TRAVAUX DE RÉNOVATION ÉNERGÉTIQUE DU GROUPE SCOLAIRE BEAUSOLEIL
- **DEMANDE** UNE SUBVENTION AUPRÈS DE L'ÉTAT AU TITRE DU FONDS DE SOUTIEN À L'INVESTISSEMENT LOCAL (FSIL) 2019 POUR LA RÉNOVATION THERMIQUE DE TROIS PAVILLONS DANS LE CADRE DU PROJET DE VILLAGE SOLIDAIRE
- **APPROUVE** LES TERMES DE L'AVENANT À LA CONVENTION CADRE DE SERVICES COMMUNS DANS LE CADRE DU SCHÉMA DE MUTUALISATION AVEC LA MÉTROPOLE
- **APPROUVE** LES TERMES DE L'AVENANT À LA DÉLIBÉRATION CADRE DU RÉGIME INDEMNITAIRE DU PERSONNEL
- **FIXE** LA RÉMUNÉRATION DES AGENTS RECENSEURS
- **FIXE** LA LISTE DES AVANTAGES EN NATURE
- **APPROUVE** LA CRÉATION DE POSTES ET **MODIFIE** EN CONSÉQUENCE LE TABLEAU DES EFFECTIFS

Les délibérations correspondantes peuvent être consultées au Secrétariat Général, dans le cadre des dispositions prévues par la loi traitant des conditions d'accès aux documents administratifs. Le compte rendu du Conseil Municipal est accessible sur le site internet de la Ville : www.lachapellesurerdre.fr

Fait à La Chapelle-sur-Erdre, le 21 décembre 2018



Pour le Maire et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Philippe GRANDJEAN